

ARC PARIS Avocats accueille Arnaud Bernard en qualité d'associé

Publié le 17/05/2018



Arnaud Bernard – ARC PARIS Avocats

Un peu plus de six mois après sa création, le cabinet ARC PARIS Avocats se renforce et confirme sa volonté d'être reconnu comme un acteur significatif du marché, avec l'arrivée d'Arnaud Bernard en qualité d'associé.

Formé au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel puis Lacourte Raquin Tatar et titulaire d'un LL.M. à l'université de Columbia, Arnaud Bernard intervient dans les domaines des fusions-acquisitions et du contentieux des affaires.

« Le recrutement d'un associé complémentaire en droit des sociétés avait été identifié comme notre premier gros chantier en matière de recrutement. Notre choix s'est naturellement porté sur Arnaud Bernard pour l'excellence de son expertise, sa parfaite connaissance du secteur immobilier et ses valeurs humaines » explique Nicolas Riquelme.

Son expérience vient renforcer la pratique du cabinet ARC PARIS Avocats en matière de droit des sociétés, aux côtés de la fiscalité et des opérations immobilières ; le contentieux des affaires étant traité de manière transversale sur les différents domaines de compétence du cabinet.

« Outre sa complémentarité avec notre équipe de fiscalistes, l'arrivée d'un spécialiste des fusions-acquisitions résulte de notre volonté d'accroître notre pratique en matière de transactions immobilières, afin notamment de répondre à une demande croissante du marché concernant les "share deals" immobiliers » confirme Paul Canton.

Les quatre associés envisagent de poursuivre leur croissance rapide avec l'arrivée de nouveaux associés et collaborateurs d'ici la fin de l'année 2018.